



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 mai 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2004

Approbation d'une transaction avec la Société S.A C.T.P.A

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2004

DELIBERATION D20040157

Patrimoine Bâti et Moyens

Approbation d'une transaction avec la Société S.A C.T.P.A

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La ville de Niort a déclaré, en date du 20 mai 1998, la société C.T.P.A attributaire du lot n° 1 « revêtements sols extérieurs » dans le cadre des marchés de construction de l'Hôtel Administratif, pour un montant de 216 358,69 € (1 419 220,00 F).

En cours de travaux, des prestations complémentaires, s'ajoutant à celles du contrat, ont été exécutées, au vu d'un accord donné par le Maître d'œuvre.

Le 22 novembre 2002, la société C.T.P.A a transmis un courrier récapitulant les dépenses afférentes à ces prestations complémentaires.

Compte tenu de l'impossibilité de la Ville de Niort à régler ces factures au titre du marché, en l'absence d'un avenant souscrit à cette fin, il convient de régler ce litige par la transaction dont le projet vous est soumis.

Les sommes dues par la Ville au titre de cette transaction s'élèvent à 16 848,61 €. La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2004 : chapitre 23 - fonction 8241 - compte 2313.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la transaction entre la Ville de Niort d'une part, et la société C.T.P.A d'autre part, en règlement du litige opposant la première à la seconde, moyennant le paiement par la Ville de Niort à la société C.T.P.A de la somme de 16 848,61 € TTC (110 519,64 F).
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer ladite transaction.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)